Tchat "Eurométropole" avec Robert Herrmann et Pierre Laplane

Retranscription des échanges

Le 28 janvier, de 14h à 15h30, s'est tenu un tchat interne consacré à l'Eurométropole. Robert Herrmann, président de l'Eurométropole et Pierre Laplane, directeur général des services, répondaient à vos questions en direct.

Modérateur :
Bonjour à toutes et à tous. Le tchat est ouvert, vous pouvez poser vos questions !

Robert Herrmann :
Mesdames et Messieurs, bonjour et bienvenue dans cet espace de dialogue.

Pierre Laplane :
Chers-ères collègues, bonjour à tous et à toutes

Sébastien :
Pourquoi sommes-nous passés en Eurométropole ?

Robert Herrmann :
Par la loi MAPTAM, modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, 12 métropoles françaises ont été reconnues dont Strasbourg. Le statut unique d'Eurométropole reconnait à Strasbourg au niveau national et international sa spécificité en tant que capitale européenne et agglomération transfrontalière.

MH :
Quelles sont les nouvelles compétences de l?Eurométropole par rapport à la Cus ?

Pierre Laplane :
La transformation de la CUS en métropole n'entraîne pas de bouleversement juridique tant l'éventail des compétences de la CUS était importante. Les seules nouvelles compétences obligatoires sont : la participation au pôle de compétitivité et au capital des sociétés d'accélération du transfert de technologie, la participation à la gouvernance et à l'aménagement des gares, la lutte contre la pollution de l'air, la lutte contre les nuisances sonores, les concessions de distribution publique d'électricité et de gaz, la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations

Stéphanie :
Allons nous changer de périmètre, agrandir le territoire par rapport à la Cus ?

Robert Herrmann :
Le passage en Eurométropole s'est fait sans changement de périmètre. L'article 3 du décret du 23 décembre 2014 liste les 28 communes qui composent l'Eurométropole. Bien entendu, elle est prête à accueillir les communes qui souhaiteraient la rejoindre comme en son temps la commune de Blaesheim qui avait demandé d'adhérer à la CUS.

Frontalier :
Bonjour. Est-ce que Kehl est appelé à intégrer l'Eurométropole ? Ou d'autres communes, bas-rhinoises celles-ci, qui ne font pas actuellement partie de la Cus ? Bref, est-ce que la métropole va s'agrandir ? Merci.

Robert Herrmann :
Kehl ne fait pas partie de l'Eurométropole mais la loi intègre la spécificité transfrontalière et binationale de notre agglomération en prévoyant que le conseil de développement de l'Eurométropole comprend des collectivités territoriales allemandes.

Darwin :
Quelles compétences du Département et de la Région seront reprises ? Où en sont les discussions avec ces deux autres collectivités ?

Robert Herrmann :
J'ai proposé à l'exécutif dans un premier temps de ne pas solliciter le transfert de compétences départementales et régionales au-delà de l'obligation de reprendre la gestion des routes départementales au 1er janvier 2017 et de collaborer activement avec la Région Alsace dans le cadre actuel.

PL :
L'Eurométropole va acquérir de nouvelles compétences et devra donc se doter de moyens financiers et humains, il a toutefois été annoncé un plan de réduction des dépenses et des moyens humains actuels. Quelle stratégie souhaitez-vous adopter pour faire face à cette indispensable évolution et modernisation des services ?

Pierre Laplane :
Le plan de maîtrise des dépenses de fonctionnement et de réduction de 500 emplois concerne les compétences actuelles de l'Eurométropole. Si des compétences nouvelles seront à assumer, par transfert d'autres collectivités, les moyens en fonctionnement et de ressources humaines seront transférés à la collectivité conformément à la loi.

Pierre B :
Comment fonctionnera l'articulation entre l'Eurométropole et les autres collectivités : négociations, compétences, gouvernance ?

Robert Herrmann :
La loi MAPTAM instaure une conférence territoriale de l'action publique chargée de favoriser un exercice concerté des compétences des collectivités territoriales. L'objectif est de donner aux collectivités, dans le respect du principe de libre administration, des marges de manoeuvre en termes d'organisation. Rien n'est imposé, les options retenues seront la résultante d'une négociation partenariale que j'appelle de mes voeux.

Cephalo :
Il semblerait que l'Eurométropole rime avec une politique bruxelloise sur deux points. La réduction des services publics? qui contribue à mettre en difficulté les plus faibles d'entre-nous (handicap, population « des quartiers » ?) et le silence qui entoure ces politiques (absence de véritable débat publique citoyen). Le débat ne fait-il pas partie de toute construction solide à visage humain ?

Robert Herrmann :
Votre question semble montrer une méconnaissance des politiques publiques de la métropole. L'essentiel de l'intervention porte sur les services à la personne, le logement et notamment le logement social à travers le programme de l'ANRU, le développement économique et l'emploi, la place qu'occupe la métropole dans le

contrat urbain, les transports collectifs et les tarifications solidaires, les piscines, le sport, l'eau... Je reste très attentif au développement de l'Eurométropole qui doit être solidaire où chaque habitant doit trouver sa place.

Robert Herrmann :
Concernant le nécessaire débat, vous savez que j'y suis attaché. Cela m'a amené à rendre les débats de l'Eurométropole public à travers la transmission vidéo.

Robert Herrmann :
Un soin particulier est porté à la mise en place du Conseil de développement qui associera des habitants au grand débat sur l'avenir de notre agglomération.

Sheldon C :
Quel sera le poids financier du contrat triennal avec l'Etat ? Ce budget permettra-t-il une certaine compensation des dernières baisses de dotation de ce dernier ?

Pierre Laplane :
En premier lieu, le Contrat triennal est désormais sanctuarisé par la loi MAPTAM qui nous assure d'un soutien de l'Etat dans le temps. Pour le prochain contrat triennal, la participation de l'Etat se montera à près de 40 M €. Cependant, celle-ci nécessite un engagement des collectivités et notamment de l'Eurométropole, par exemple, pour assurer la pérennité des dessertes aériennes à l'aéroport de Strasbourg Entzheim.

Mamounette :
Certaines missions sont assurées par la ville pour le département, via une convention de délégation (action sociale - personnes âgées - insertion - protection maternelle et infantile (PMI)....). On entend et on lit qu'il y a possibilité de reprise des compétences action sociale - personnes âgées - insertion, mais on ne parle jamais de la PMI, qu'en est-il ?

Robert Herrmann :
Dans l'attente d'éventuelles évolutions, la Ville de Strasbourg continue à assurer la délégation pour l'action sociale qui lui a été confiée par le Conseil Général en vertu d'un accord ancien.

Robert Herrmann :
La loi MAPTAM et le projet de loi NOTRE laisse entrevoir de nouvelles possibilités pour les métropoles en matière d'action sociale en permettant des délégations ou transferts de compétences des départements aux métropoles. A ce jour le véritable frein à une concrétisation de ce chantier est l'existence d?un dispositif de compensations financières inadaptées dans la mesure ou il induit une augmentation importante des dépenses de fonctionnement et une diminution tout aussi importante des recettes en compensation.

Christophe :
Bonjour, Dans le cadre de mon travail je suis appelé à circuler dans toute la CUS. Nos autoroutes et échangeurs sont dans un état d'insalubrité croissant. De nombreux articles ont déjà été publiés à ce sujet sans qu'aucune solution ne soit apparemment trouvée. Le passage à l'Eurométropole va t il changer les choses au niveau des compétences des différents services de l'états et des régions? Merci

Robert Herrmann :
Je suis mille fois d'accord avec vous mais cet entretien relève des services de l'Etat régulièrement sollicité pour pallier les carences évoquées.

employéeurométropole :

Le nouveau Logo de l'Eurométropole ne comporte plus la mention "Capitale Européenne" ce qui est regrettable. Même si le terme "Eurométropole" renvoie inexorablement à l'idée de l'union européenne, la suppression de la référence à notre statut de capitale continentale pourrait faire penser que notre agglomération serait désormais rabaissée au rang des autres grandes métropoles du continent qui ne possèdent pas ce statut d'exception. N'est ce pas là une possible perte en terme d'image pour notre ville ?

Pierre Laplane :
Il doit y avoir confusion entre logo que nous appelons également signature et la bandeau que nous utilisons en en-tête de nos courriers, documents bureautiques et supports de communication. Il n'y a aucun changement : la charte graphique de l'Eurométropole est calquée sur celle de la CUS. Le logo ne mentionne que "Strasbourg.eu Eurométropole" et la bandeau comporte toujours le marqueur "capitale européenne.

Simon :
Communauté Urbaine de Strasbourg = CUS ; Eurométropole de Strasbourg = ?? un acronyme "officiel" a t'il été trouvé ?

Robert Herrmann :
Il n'existe pas aujourd'hui d'acronyme pour désigner notre nouvelle collectivité. Cela viendra naturellement avec le temps en fonction des usages de l'ensemble des agents et de leur appropriation de notre nouveau nom.

Manège :
Bonjour, La ville de Strasbourg est dirigée par un conseil municipal socialiste. Mme Ségolène Royal Ministre de l'environnement prône l'achat local (bilan carbone) Mr Arnaud Montebourg Ministre prône le made in France et acheter Français. A Strasbourg plusieurs aires de jeux ont été conçues ces dernières années : Place Arnold (2012) : jeux Bennito origine Espagne et Conlastic Allemagne Place des Colombes (2013) : jeux Kompan (Danemark et Tchéquie) Catherine (2014) : jeux Kompan (Danemark et Tchéquie) et Corrocord Allemagne Karine (2013) : jeux Sutcliff Angleterre ; Urban Design Allemagne et Corrocord Allemagne Heyritz (2014) : jeux Sik Holz Allemagne et Richter Allemagne Place de la Meinau (2013) : jeux Kinderland Allemagne et Sik Holz Allemagne Place des Orphelins (2013) : jeux Eibe Allemagne Port du Rhin ancien Hippodrome (2014) : agrées Fitness Aksa Park Turquie Port du Rhin ancien Hippodrome (2014 et 2015) : jeux Corrocord Allemagne et Kompan Parc des Poteries (2013) : jeux Kaiser et Kühne Allemagne Projet Orangerie 2015 : Sik Holz Allemagne Voici que quelques exemples, il y en a beaucoup d? autres. Toutes ces aires de jeux ont été validées par les différents Adjoints de Quartiers de Strasbourg. Pour info : Kompan est une société Danoise qui fabrique en Tchéquie et qui appartient à un fond de pension Américain. En France (à Lapoutroie 68) nous avons Husson International qui est le leader Européen de fabrication de jeux et plusieurs autres très bons fabricants (Ludo Parc, Fitpark?). Ma question : Maintenant que la CUS n'existe plus et que c'est la naissance d'Eurométropole allez vous appliquer les consignes de nos Ministres et acheter Français et local pour redynamiser notre économie ou allez vous continuer à engraisser les différentes économies Etrangères et Fonds de pensions Américain ? Merci d?avance pour votre réponse.

Robert Herrmann :
L'Eurométropole se doit de respecter le code des marchés publics.

Robert Herrmann :
Par ailleurs, la collectivité a intégré à ses cahiers des charges la clause environnementale permettant de favoriser les entreprises qui font un effort sur le bilan carbone. Les entreprises locales seront les premières concernées.

Brunouf :
L'eurométropole récupère des compétences du département mais perd des moyens financiers et bientôt humains (-800 agents). Comment pensez-vous gérer ces coûts et les demandes? Quand on dit : "le service public meurt à petit feu", qu'en pensez-vous? Pensez-vous devenir une SARL à long ou court terme? Merci d'avance

Robert Herrmann :
La défense du service public passe par son adaptation permanente.

Robert Herrmann :
L'intégration de nouvelles compétences se fera également à travers des moyens correspondants. Je vous rassure, vous resterez dans une belle et grande administration.

Pierre Laplane :
Le mode de gestion retenu pour la réouverture de la piscine du Wacken montre qu'il est possible d'assurer le fonctionnement d'un service public efficace tout en externalisant certaines prestations. Le succès de cet équipement est de ce point de vue particulièrement probant.

FB :
Bjr, est-ce que nous allons changer tous nos logos ?

Robert Herrmann :
La charte graphique évolue légèrement puisque le terme Eurométropole vient remplacer celui de communauté urbaine. La mise à jour se fera progressivement dans un souci d'économie. Il s'agit plus d'une évolution du nom que d'un changement radical de logo.

Françoise :
Qu'est ce qui va changer concrètement pour les agents ?

Pierre Laplane :
Les droits de chaque agent-e sont strictement préservés en termes de statut et de régime indemnitaire. En revanche, la transformation de la CUS en Eurométropole élargit encore le champ des compétences mises en oeuvre par l'administration et constitue une source d'enrichissement professionnel

Agent :
Quel sera le rôle du Conseil de développement ?

Robert Herrmann :
C'est une instance de dialogue publique qui associe des habitants de l'Eurométropole, de Kehl et des représentants des institutions européennes, à la réflexion sur l'avenir de la métropole notamment en matière de développement économique, d'environnement et de numérique.

Robert Herrmann :
Seront également sollicitées des personnes ressources reconnues pour leur expérience et leur connaissance du territoire.

Claude :
Un agent de l'Eurométropole peut-il être candidat pour participer aux travaux du conseil de développement ?

Robert Herrmann :
Peuvent être candidat-es les majeurs domiciliés dans l'une des 28 communes de

l'Eurométropole : donc oui. Le choix parmi les candidats s?appuiera en premier lieu sur le genre, le domicile et l'âge.

PL :
Vu la taille de l'Eurométropole de Strasbourg et de ses moyens, comment explique t-on qu'un service externalisé soit plus efficace pour certaines prestations ? S'agit-il d'une inefficience de nos services et/ou d'une incapacité à s'adapter, se réformer ?

Pierre Laplane :
Il n'est pas du tout exact que les prestations d'entreprise soient toujours plus efficaces que les services de l'Eurométropole. Pour certains métiers, des entreprises peuvent acquérir, par l'importance de leur activité, des compétences et une productivité plus importantes que notre administration. En revanche, dans beaucoup de domaines, nos services produisent des prestations de qualité à coûts maîtrisés. Par exemple, la gestion des aires d'accueil des gens du voyage, actuellement en régie, coûterait plus chère si elle était confiée à un partenaire privé. De nombreux efforts d'ailleurs ont été accomplis dans ce domaine, comme dans d'autres, pour conjuguer efficacité et gestion par des collaborateurs-trices de l'Eurométropole. Les démarches de certification traduisent cette capacité d'évolution et cette recherche de la meilleure performance.

Lilou :
Y aura t-il une plus grande place pour l'apprentissage grâce à l'Eurométropole ?

Pierre Laplane :
La CUS, et aujourd'hui l'Eurométropole, accueille un grand nombre d'apprentis, et de façon plus globale, de contrats avenir et de stagiaires parce que l'insertion professionnelle est un des objectifs de notre politique de ressources humaines. En revanche, les règles de financement de l'apprentissage, moins favorables aux employeurs publics, limitent notre capacité à renforcer ce dispositif.

Modérateur :
Il reste en encore une dizaine de minutes. N'hésitez pas à poser vos questions.

B. :
Bonjour, pouvez-vous préciser quelle est la différence entre l'Eurométropole et le Pôle métropolitain ?

Robert Herrmann :
Le pôle métropolitain est un outil de coopération entre les villes. Au terme de la loi du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales, des EPCI à fiscalité propre, même non limitrophes, formant un ensemble de plus de 300 000 habitants peuvent constituer un pôle métropolitain en vue d'action d?intérêt métropolitain en matière de développement économique, de promotion de l'innovation et de développement des transports. Afin de resserrer les liens entre Strasbourg et Mulhouse, un pôle métropolitain a été créé par arrêté préfectoral du 1er janvier 2012.

Bene :
A votre avis, l'Eurométropole nous aidera-t-elle à conserver le siège du Parlement Européen ? Merci

Robert Herrmann :
La dénomination que l'Eurométropole de Strasbourg tient de la loi est destinée à inscrire dans la loi le rôle stratégique de Strasbourg, capitale européenne, siège à ce titre de nombreuses institutions et organismes de coopération internationale (Conseil de l'Europe, Cour européen des droits de l'homme, Parlement européen, Eurocorps). La loi a également pérennisé le contrat triennal (Strasbourg Capitale

européenne » qui permet de mobiliser l'Etat, la Région, le Département afin de soutenir les fonctions institutionnelles et diplomatiques qui incombent à Strasbourg). Cependant il nous faut garder toute notre vigilance.

CL :
Bonjour, les communes existeront-elles toujours ? Merci

Pierre Laplane :
L'Eurométropole exerce ses compétences sur l'ensemble du territoire, en concertation étroite avec les communes. Les relations avec les 28 communes membres ne changent pas fondamentalement. La commune reste le maillon de proximité incontournable au bon fonctionnement de notre agglomération et auquel les habitants-es sont très attachés. Une conférence des maires se réunit une fois par mois pour débattre des politiques métropolitaines et s'assurer de la meilleure articulation entre l'action de l'Eurométropole et celle de ses communes membres.

tintin :
le décret n° 2009-1594 du 18 décembre 2009 a institué une indemnité de départ volontaire en faveur des fonctionnaires et des agents non titulaires de droit public recrutés pour une durée indéterminée, qui quittent définitivement la fonction publique territoriale à la suite d'une démission régulièrement acceptée, soit à l'occasion d'une restructuration de leur service, soit pour créer ou pour reprendre une entreprise, soit pour mener à bien un projet personnel... Cette solution est elle envisage dans le cadre de la réduction des effectifs de l'Eurométropole.

Robert Herrmann :
Ce texte est actuellement à l'étude. Je n'exclus pas qu'on y fasse appel après concertation avec les organisations syndicales.

Moderateur :
Merci de nous avoir suivis, le tchat est maintenant clôturé. Vous pourrez retrouver l'intégralité des échanges sur l'intranet d'ici quelques heures.

Pierre Laplane :
Merci à tous-tes pour cet échange fructueux. Cordialement

Robert Herrmann :
Merci de l'intérêt que vous portez à l'Eurométropole et bonne fin de journée.

---

vendredi 30 janvier 2015 ,10:38
© Informations professionnelles réservées à l'usage interne sauf accord du service compétent